

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement d'un nouveau groupe de travail des Nations Unies pour lutter contre les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest

Une réunion historique dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices réunit dix pays de la région à Riyad

Riyad, 21 mai 2025 – Un nouveau front dans la lutte mondiale contre les atteintes à la vie sauvage s'est ouvert aujourd'hui à Riyad, avec le lancement du Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest (SWAITBT).

Créé dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), ce groupe de travail réunit dix États de l'aire de répartition pour lutter contre les prélèvements illégaux et non durables de millions d'oiseaux chaque année, qui menacent d'extinction certaines espèces régionales phares, telles que l'Aigle des steppes, plusieurs espèces de faucons et le Vanneau sociable.

« Cette initiative permet aux gouvernements de la région de collaborer dans un objectif de conservation commun qu'ils ne pourraient atteindre seuls, » a déclaré Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la CMS. « En renforçant les capacités des acteurs clés et en harmonisant les lois, leur mise en application et la conservation sur le terrain dans toute l'Asie du Sud-Ouest, ce groupe de travail nous offre une chance réaliste de fermer les routes du trafic et les pôles des prises illégales qui ont décimé des espèces emblématiques. Il s'agit d'un modèle de coopération multilatérale qui peut offrir des résultats concrets tant aux espèces sauvages qu'aux humains. »

Le National Center for Wildlife (NCW), en tant que point focal national de la CMS en Arabie saoudite, dirige les efforts de coordination au nom du Royaume. Le NCW a organisé la réunion inaugurale à Riyad et continue de collaborer avec des partenaires régionaux et internationaux pour faire avancer les objectifs du groupe de travail.

L'Arabie saoudite est le fer de lance de cette approche coordonnée visant à lutter contre la capture et le commerce illicites d'oiseaux migrateurs. Cette initiative témoigne de l'engagement constant du Royaume en faveur de la conservation transfrontière, récemment récompensé par l'attribution au NCW du titre de « Champion des espèces migratrices » pour son rôle actif dans la protection de ces espèces.

« L'Arabie saoudite reconnaît l'importance de la coopération internationale dans la protection des oiseaux migrateurs qui traversent nos cieux et relient nos continents, » a déclaré le D^r Mohammed Qurban, Président-Directeur général du NCW en Arabie saoudite. « Par notre soutien à ce groupe de travail, nous réaffirmons notre engagement envers la conservation et la sauvegarde des espèces qui font partie du patrimoine naturel et culturel de notre région. En unissant nos efforts, nous pourrions renforcer l'application de la législation et offrir un passage sûr à ces oiseaux pour les générations à venir. »

Un mandat axé sur l'action

Le SWAITBT réunit les dix États de l'aire de répartition (Bahreïn, Iran, Iraq, Jordanie, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis et Yémen) ainsi que des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des organismes chargés du maintien de l'ordre. Pour aider les Parties à la CMS à remplir leurs obligations en matière de conservation, le groupe de travail s'est fixé les principaux objectifs suivants :

- réviser la législation nationale sur la chasse et orienter les réformes juridiques de manière à combler les lacunes ;
- coordonner et soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour la lutte contre l'abattage et le prélèvement illégaux d'oiseaux en Asie du Sud-Ouest ;
- permettre une analyse régionale de la situation concernant les prélèvements illégaux, en s'appuyant sur les travaux des groupes de travail de la CMS pour la Méditerranée et l'Asie-Pacifique ;
- veiller à l'établissement de synergies avec les cadres CMS connexes tels que le Mémoire d'entente (MdE) sur les rapaces, le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP) et l'Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale (ICAF) ;
- promouvoir l'échange d'informations et le renforcement des capacités entre les forces de l'ordre, les services douaniers et le pouvoir judiciaire ;
- renforcer la coopération régionale en matière d'application de la législation en harmonisant les protocoles régionaux et les mesures de protection des oiseaux, et en faisant appel à des réseaux de spécialistes ;
- mobiliser des ressources pour les actions prioritaires de conservation et de répression ;

- surveiller la mise en œuvre des décisions et des plans pertinents ainsi que leur efficacité, et soumettre régulièrement des rapports d'avancement aux organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) participants, notamment au moyen d'un « tableau de bord » intergouvernemental permettant de contrôler et d'indiquer les progrès réalisés dans l'élimination de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux migrants.

Répondre à une priorité mondiale de conservation

Le rapport sur l'[État des espèces migratrices dans le monde](#), publié lors de la 14^e session de la Conférence des Parties à la CMS, confirme que la surexploitation est l'une des deux plus grandes menaces pour les espèces migratrices, l'abattage illégal (une sous-catégorie de la surexploitation) représentant un danger majeur pour de nombreux oiseaux. Selon le rapport de BirdLife International intitulé [State of the World's Birds \(2022\)](#), la surexploitation affecte plus de 45 % de toutes les espèces d'oiseaux dans le monde.

Le nouveau groupe de travail est mis en place en totale coordination avec les groupes de travail de la CMS sur les espèces aviaires qui traitent des prélèvements illégaux dans d'autres parties du monde, comme celui qui travaille depuis maintenant une dizaine d'années dans la région méditerranéenne ([MIKT](#)) et le groupe plus récent qui se concentre sur la région Asie-Pacifique ([ITTEA](#)). Le premier modèle établi en Méditerranée constitue une plateforme fructueuse en matière de coopération régionale et d'échange d'informations et de bonnes pratiques : une action coordonnée a permis de réduire de 91 % le piégeage illégal d'oiseaux à Chypre.

En assumant un rôle complet et proactif dans la lutte contre ces activités illégales, les pays contribueront également à la réalisation du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de sa cible 5, qui porte sur l'utilisation, les prélèvements et le commerce des espèces sauvages.

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

NOTES D'ÉDITION

À propos de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Traité environnemental des Nations Unies, la CMS constitue une plateforme mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des animaux migrateurs et de leurs habitats. Ce traité unique rassemble les États et les experts des espèces sauvages pour répondre aux besoins de conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aviaires et de leurs habitats dans le monde entier. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1979, le nombre de ses membres n'a cessé d'augmenter pour atteindre 133 Parties venant d'Afrique, d'Amérique centrale et du Sud, d'Asie, d'Europe et d'Océanie. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site <https://www.cms.int/fr/>

CONTACT PRESSE

Pour plus d'informations ou pour toute demande d'entretien, veuillez contacter Aydin Bahramlouian, Responsable de l'information publique au sein du Secrétariat de la CMS, au numéro +49 228 815 2428 ou à l'adresse press@cms.int